



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

OBJET :

**Désignation des
représentants de l'EPTB
Seine Grands Lacs à la
Commission
Départementale des
Risques Naturels
Majeurs (CDRNM) des
Yvelines**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 12

Représentés
par mandat 8

Absents 11

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf novembre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,
Philippe GOUJON,***Au titre du Conseil de Paris :**

En téléconférence :

*David ALPHAND,***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :****Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Jean-Michel VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Jean-Yves MARIN***Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN***Au titre de de la Région Grand Est :****Étaient absents excusés :***Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,*

*François VAUGLIN,
Jean-Noël AQUA,
Célia BLAUDEL,
Colombe BROSSEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Magalie THIBAUT donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Josiane FISCHER
Chantal DURAND donne pouvoir à Vincent BEDU
Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur ALPHAND a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a créé la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (C.D.R.N.M.).

Le régime et les attributions de cette commission sont inscrits aux articles R. 565-5 à R. 565-7 du code de l'environnement.

L'objectif du dispositif consiste à renforcer la concertation au niveau départemental entre l'administration, les élus locaux, les gestionnaires des territoires et les populations concernées par les risques naturels. Cette commission concourt notamment à l'élaboration et la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

La commission départementale est présidée par le préfet et comprend en nombre égal :

- des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département ;
- des représentants d'organisations professionnelles et de la société civile (exploitants agricoles, organismes consulaires, assurances, notaires, associations de sinistrés, etc.) ;
- des représentants des administrations et des établissements publics de l'État concernés.

Par courrier en date du 8 novembre 2021, la CDRNM des Yvelines demande à l'EPTB de désigner ses représentants.

Dans ce cadre il est proposé de désigner :

Madame FISCHER comme titulaire

Monsieur CHIKOUCHE comme suppléant

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les articles R.565-5 et R.565-6 du Code de l'environnement ;

VU la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU la lettre du Préfet des Yvelines en date du 8 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **DÉSIGNE** comme représentants au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) des Yvelines :

Titulaire : **Mme Josiane FISCHER**

Suppléant : **M. Mohamed CHIKOUCHE**

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris